

FICHE PRATIQUE COVID 19

GDI-FPP-20-005

01/04/2020

ADOPTEZ LES BONNES PRATIQUES



Saluer sans se
serrer la main,
éviter les
embrassades



Ne pas s'embrasser
ni se faire d'accolade



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude ou dans
un mouchoir



Garder une distance
de 2 mètres

Evolution de la distanciation sociale

De façon à répondre au pic de la pandémie, la médecine du travail préconise de renforcer la prévention et d'appliquer des principes de précaution.

En particulier, elle recommande de favoriser une distance de 2m pour les contacts prolongés.

Dans ce cadre il est préconisé d'appliquer les mesures suivantes :

- Limiter le nombre de personnes dans les vestiaires, les salles de repos, le magasin, les bureaux et tous les espaces collectifs de manière à respecter la distanciation
- Dans les salles de réunion ou réfectoire, laisser 2 sièges vides entre deux personnes et ne pas s'asseoir en face de quelqu'un
- Dans les salles dotées de postes de travail, utiliser des postes de travail (pour station prolongée) respectant la distanciation
- Une seule personne par ascenseur (sauf si l'ascenseur est compatible avec la distanciation)

Les croisements brefs dans les couloirs sont possibles.

Rappeler autour de soi, dès que nécessaire, l'ensemble de ces mesures barrières